

second grade est normalement une maîtrise ou une licence et s'obtient après au moins un an d'études au-delà du premier grade; quant au troisième grade, le doctorat, il requiert normalement au moins deux ans d'études après l'obtention du deuxième grade.

7.1.2.8 Éducation permanente

Un phénomène relativement récent de l'enseignement au Canada est la généralisation de l'éducation permanente, qu'on appelle parfois éducation des adultes. Les cours du soir ou d'été et les cours par correspondance portant sur une variété de sujets occupent maintenant une place importante dans le système d'enseignement. Un choix diversifié de programmes d'études sous forme de cours d'extension ou par correspondance est offert aux adultes par les conseils scolaires, les écoles des gouvernements provinciaux, les écoles de métiers et les collèges commerciaux privés, les associations professionnelles et d'hommes d'affaires, les collèges communautaires et établissements connexes et les universités. Grâce à ce programme d'éducation permanente, des hommes et des femmes pour qui il est difficile ou impossible de s'inscrire à des classes régulières ou à temps plein en raison de leurs responsabilités familiales ou professionnelles, de la maladie ou de l'inaccessibilité des établissements scolaires peuvent étudier en vue d'un certificat ou d'un diplôme à un niveau quelconque ou suivre des cours dans des disciplines qui les intéressent. Des cours par correspondance permettent aux enfants et aux adultes retenus à la maison ou à l'hôpital et aux détenus des établissements de correction canadiens de recevoir une instruction.

Les conseils scolaires, les universités et les collèges communautaires ou régionaux offrent des cours menant à un diplôme reconnu ainsi que des cours correspondant aux intérêts des individus et de la collectivité. Les enquêtes récentes des conseils scolaires et universités révèlent qu'environ 560,000 adultes sont inscrits à temps partiel à des cours réguliers de niveau secondaire et universitaire. En outre, plus de 500,000 adultes participent à un grand nombre de cours sans crédits et d'activités connexes.

Les cours à domicile constituent un autre moyen pour les adultes de poursuivre leurs études. Une enquête récente des ministères provinciaux de l'Éducation révèle que plus de 71,000 adultes étaient inscrits à des cours par correspondance. Plusieurs universités offrent également des cours par correspondance avec crédits menant à un grade ou à un diplôme.

7.1.3 Systèmes d'enseignement des provinces et territoires

Les paragraphes suivants exposent les grandes lignes de l'administration et de l'organisation de l'enseignement dans toutes les provinces et territoires, soulignant les changements importants survenus ces dernières années.

Terre-Neuve. Jusqu'à tout récemment, le système d'enseignement de Terre-Neuve, qui remonte à 1874, était strictement confessionnel. Par suite des recommandations de la Commission royale d'enquête provinciale sur l'enseignement et la jeunesse instituée en 1964, les systèmes scolaires des principales confessions protestantes ont été consolidés, mais l'Église catholique romaine, les Assemblées Pentecostales et les Adventistes du septième jour administrent encore leurs propres écoles. En 1969, une autre réorganisation a eu lieu lorsque les écoles administrées par les 300 conseils confessionnels de la province ont été regroupées en 35 districts. Les Assemblées Pentecostales et les Adventistes du septième jour administrent chacun un «district scolaire» qui, en théorie sinon en pratique, couvre toute la province. L'Église catholique romaine, la confession la plus importante de la province, continue à administrer son propre système mais a récemment réduit le nombre de ces conseils de plus de 100 à 15.

L'inscription au préscolaire n'est pas obligatoire à Terre-Neuve, mais, avec la construction d'écoles primaires plus grandes et plus centralisées, un nombre croissant d'enfants de cinq ans ont été admis dans les classes maternelles; à l'automne de 1971 celles-ci comptaient 95% de la population âgée de cinq ans. Les enfants dans les écoles maternelles et prématernelles privées sont assez peu nombreux.

Il existe deux structures principales dans l'organisation scolaire de la province: écoles primaires (maternelle et 1^{re} à 6^e année) et écoles secondaires centralisées (7^e à 11^e année), et écoles primaires (maternelle et 1^{re} à 8^e année) et écoles secondaires régionales (9^e à 11^e année). Il n'y a que quelques écoles secondaires de 1^{er} cycle (7^e à 9^e année) dans la province, où un réseau de 11 écoles de district assure la formation professionnelle. Les écoles secondaires ne dispensent pas la formation professionnelle, sauf le cours commercial.